

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Psychologie - Niveau 3**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

## **ARRETÉ**

### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Licence Psychologie - Niveau 3 comme suit :

#### **Membres du jury**

NUGIER Armelle, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MOTAK Ladislav, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### **Semestre 1**

BOUQUET Cedric, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

DESERT Michel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FLAUDIAS Valentin, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

GINET Magali, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

MEOT Alain, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 2**

AUXIETTE Catherine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

DAUGHERTY Julia, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FLAUDIAS Valentin, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

GINET Magali, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

TEISSEDE Frederique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024